



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/39

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À WEISS TECHNIK FRANCE TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0321-2017_39-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 Mars 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 Mars 2017

Le 21 Mars 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.TAMARELLE	DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M.BLANQUE	BOS Fabrice	E	M.FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme BENCTEUX
BETES Françoise	E	M.LEMIRE	PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme MARTINEZ
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/39

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À WEISS TECHNIK
FRANCE TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

ID: 2017-03-24-10321-2017_39-DE

SLO

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

VU l'avis des domaines 2017-081V0030 du 26 janvier 2017 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

VU l'avis de la commission développement économique du 21 février 2017;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ :

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

La société WEISS TECHNIK FRANCE se propose d'acquérir les lots 20 et 21 cadastrés D 994 et D 996 sur la Technopole Bordeaux Montesquieu.

L'entreprise est actuellement implantée à Saint Médard d'Eyrans et emploie 36 personnes sur ce site ; sa filiale Climats est également implantée à Saint Médard d'Eyrans et emploie 71 personnes.

Le projet consiste à déménager le site de Saint Médard d'Eyrans afin d'agrandir les capacités de production et de moderniser l'outil de fabrication.

Les activités du site sont la conception, la fabrication et la vente de moyens d'essais environnementaux utilisés dans l'industrie pour aider à la conception de nouveaux produits (R&D), pour valider et qualifier des prototypes, tester leur résistance sous des conditions climatiques très variables, pour tester des produits en cours de fabrication ou pour maintenir des produits en atmosphère stable.

Ces moyens d'essais environnementaux sont : des enceintes et des chambres de stabilité pour l'industrie pharmaceutique, des petites enceintes de laboratoire pour tous les secteurs industriels, des enceintes de croissance de plantes pour la recherche biologique, des enceintes froid-chaud-humide, chocs thermiques, brouillards salins, variations rapides de température, combiné vibrations, chambres modulaires, etc... (gamme Climats).

La clientèle se répartit dans toute l'industrie, avec majoritairement les secteurs de l'aéronautique, du spatial, de l'électronique, de l'automobile, de la pharmacie et des sciences de la vie (groupe SAFRAN, THALES, AIRBUS, NOVARTIS, VALEO...).

Weiss Technik et sa filiale Climats sont leader du marché français et exportent également leurs produits dans les autres pays de l'Union Européenne, dans le reste de l'Europe et en Asie, ainsi que de façon plus réduite en Amérique.

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de plus de 28 212m² et la construction d'un bâtiment



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/39

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À WEISS TECHNIK FRANCE TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

d'environ 9 000 m² (7 000m² de production et 2 000 m² de bureaux).

Coût global du projet : 8,5 millions d'euros

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. Décide

- de vendre les parcelles cadastrées D 994 et D 996 à WEISS TECHNIK FRANCE à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 28 212 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 987 420 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 6 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à un an à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 6 mois, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

Fait à Martillac, le 22 Mars 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement